

## 1- Le mot du Président :

### SOMMAIRE

#### 1. Le mot du Président

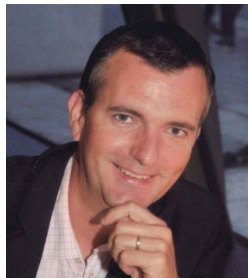
#### 2. Forum des Associations 2014

#### 3. Compte-rendu :

- CCE
- CCAR
- AREC Médaille
- Assemblée Générale
- ACNUSA
- DGAC
- FEDEX

#### 4. Encart Intérieur

- Relations avec les instances
- Développement de Roissy
- Point de vue sur l'aéroport
- Amélioration/Augmentation de la circulation aérienne
- Amélioration de la flotte aérienne
- Nouvelle commission : « Vols de Nuits »



### Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

La période estivale est installée et l'accroissement du trafic aérien en cette période laisse peu de répit à ceux qui habitent sous les trajectoires.

L'aide à l'insonorisation, relativement efficace en hiver n'apporte pas de confort acoustique lorsqu'il faut vivre les fenêtres ouvertes à cause de la chaleur ou que l'on souhaite profiter d'un peu de farniente sur le balcon, la terrasse ou au jardin.

Nous venons par ce bulletin vous informer de ce qui s'est passé depuis l'automne 2013. Nous avons participé à toutes les instances liées à la Commission Consultative de l'Environnement de Roissy, suivi dont vous retrouvez la trace chronologique tout au long de ce bulletin.

Sur l'encart central, vous constaterez les évolutions à venir dans le paysage aérien de notre région, car tout évolue et progresse - surtout l'activité économique du secteur aéronautique - les instances administratives de notre région ne nous faisant grâce d'aucun moyen pour améliorer notre tranquillité de vie ou modifier le référentiel du Droit actuel qui n'est plus en adéquation avec les attentes de la population, notamment sur les vols de nuit et l'accroissement du trafic francilien !

Il nous appartient de nous défendre et nous comptons sur votre mobilisation et votre capacité de porter notre action pour faire adhérer vos proches et votre entourage. Plus nous serons nombreux, plus notre voix sera entendue !

Bonne lecture et bonnes vacances,

Bien cordialement, *Fabrice DUFOUR*

## 2- Forums des associations de septembre 2014 :

Comme chaque année, l'AREC participera aux différents forums des associations. Venez nombreux nous rencontrer ou nous aider à tenir un stand ! Ils se dérouleront :

**Samedi 6 septembre :** Asnières sur Oise, Chaumontel, Domont, Ezanville, Luzarches, Montsoult, Saint Martin du terre.

**Dimanche 7 septembre :** Ecouen et Viarmes.

**Samedi 13 septembre :** Moisselles



## 3- Compte-rendu des Commission Consultative de l'Environnement :

### 1. CCE du 12 septembre concernant le déroulement de la CCE vols de nuit du 17 octobre

Cette CCE fait suite à celle du 5 juillet rappelée dans notre flash info d'août 2013 au cours de laquelle M. le Préfet de Région avait pris acte de la demande des associations et élus fin 2012, concernant la reprise pour Roissy de l'examen des vols de nuit. Une CCE spécifique à la présentation de sujets concernant ces vols de nuit est projetée pour le 17 octobre 2013.

## 2. CCE du 17 octobre 2013 et présentations sur les vols de nuit

Les différents groupes, associations, élus, professions aéronautiques ont eu à présenter les sujets relatifs à leurs préoccupations.

L'AREC a été représentée d'une part, par l'ADVOCNAR sur une préparation commune et par les élus par la présentation des communautés de communes « Vallée de l'Oise et Trois Forêts et Plaine de France ».

Les sujets présentés portaient principalement pour l'AREC sur :

- La réduction du nombre de vols de nuit pour être au niveau des autres aéroports européens de taille similaire à Roissy CDG,
- L'élimination progressive des avions les plus bruyants,
- L'utilisation d'avions récents et performants,
- Le refus d'une affectation des trajectoires sur des territoires préférentiels sous couvert de l'intérêt général qui tend vers l'utilisation d'un abus de la position dominante imposée par le plus grand nombre !
- Présentation de deux vues récentes transmises par la DGAC en septembre 2013 et basées sur le trafic d'une journée caractéristique montrant des barreaux de comptage supplémentaires pour analyser plus finement les flux. Ces vues montrent que la répartition équilibrée « Nord/Sud » est maintenant obtenue, voire même dépassée dans le cas des atterrissages face à l'Est et pour les décollages vers l'Ouest et les destinations vers l'Est qui sont de plus en plus nombreuses. En période de nuit où les trajectoires sont polarisées vers le secteur Nord, la question ne se pose même pas, c'est le secteur Nord qui est visé !

## 3. Approbation du nouveau PGS de Roissy en CCAR du 5 novembre 2013

L'ancien PGS de Roissy datait de juillet 2004 et un certain nombre d'évolutions sont intervenues sur cette plateforme comme, la répartition du trafic entre les doublets, les procédures de circulation aériennes, le nombre de mouvements prévisible, l'amélioration des flottes.

Après une concertation préalable, le Préfet et la DGAC ont présenté en CCAR pour approbation une nouvelle version de PGS tenant compte de ces réactualisations.

L'AREC a approuvé ce PGS, permettant à plus de personnes d'être soutenues financièrement dans l'insonorisation de leur logement.

Les principales évolutions de ce PGS sont vers l'Ouest de Roissy, pour les communes d'Ecouen, de Villiers le Bel, Saint Brice et Sarcelles. L'arrêté de promulgation date du 11 décembre 2013.

## 4. CCE du 24 janvier 2014

Les principaux sujets abordés ont été :

- ***La descente douce est possible à Roissy par l'association CIRENA.***

Cet exposé est en fait un plaidoyer pour indiquer que ce mode opératoire d'approche à pente constante avec une poussée des moteurs réduite est utilisé dans de nombreux aéroports en Europe et dans le monde et que l'on attend sa mise en place à Roissy pour réduire les nuisances.

- ***La mise en place au niveau Européen du programme "SESAR".*** (Single European Sky Air traffic management Research), dont nous vous avons parlé dans les précédents bulletins.

Il s'agit de restructurer l'espace aérien pour permettre d'améliorer la sécurité, de diminuer l'impact sur l'environnement, ceci dans le contexte d'un doublement du trafic en Europe d'ici 2020/2030.

- ***Nouvelles restrictions d'exploitation à Roissy indiquées par la DGAC.***

Depuis mars 2012 entre 22h et 6h, les avions dont la marge de bruit est inférieure à 8 EPNdB sont interdits. A compter du 30 mars 2014, ce sont les avions qui ont une marge inférieure à 10 EPNdB qui sont interdits la nuit.

Pour mémoire, la marge de bruit pour un type d'avion donné est la différence entre (la somme de trois valeurs de bruit ; la première mesurées 2000 mètres avant l'atterrissage, la seconde mesurée sur la piste au décollage, la troisième en montée à 6500 mètres de la piste, cette somme étant comparée à une valeur dans la catégorie fonction de la masse de l'avion et du nombre de moteurs).

Pour l'année 2013, le nombre de mouvements à Roissy entre 22h et 6h a été, fonction de la marge :

marge<5	marge<8	marge 8 à 10	marge 10 à 13	marge>13	total
11	123	2161	8900	47449	58644

Nota: - En 2013, le nombre de passagers traités par Roissy a été de 62 millions, en hausse de 0.7% sur 2012.  
 - Le nombre total de mouvements d'avions a été de 472 200, en baisse de 3.9% sur 2012.  
 - La valeur max précédente ayant été de plus de 500 000 mouvements en 2011.

- **Bruit singulier des A320 et avions de la même famille.**

La société AIRBUS explique le gain obtenu sur le niveau de bruit émis par l'installation d'un déflecteur de flux devant chacun des 4 orifices placés sous les ailes qui servent en cas de surpression dans les réservoirs de carburant. Cette modification qui va être faite sur les appareils d'AIR FRANCE en premier, permettant de faire gagner en fonction de la vitesse de l'avion jusqu'à 9 dB dans la phase d'approche. Le bruit est produit par l'émission de deux fréquences différentes dues à des cavités ayant des dimensions différentes.

- **Explications sur les contraintes des opérations de descente continue et les approches simultanées.**

La DGAC explique que la descente continue vers l'Ouest à Roissy avec des approches simultanées pose des problèmes liés à la proximité du Bourget et à un écartement insuffisant des doublets de Roissy, c'est donc dans un environnement très contraint que ce type d'approche doit être envisagé.

Le relevé du nombre d'approches en descente continue est fonction du sens de l'atterrissage et du doublet comme indiqué ci-dessous :

Configuration>	Doublet Nord		Doublet Sud	
	Face Est	Face Ouest	Face Est	Face Ouest
4ème tri 2013	13,71%	44,59%	52,60%	10,77%

Lors de cette CCE, le Préfet de Région a confirmé la constitution d'une commission vols de nuit après les élections de mars 2014, compte tenu du renouvellement probable du collège des élus.

## 5. L'AREC : médaillée lors des vœux de la Commune de Saint-Prix (Bruit singulier A320)

Lors de la cérémonie des vœux de la ville de Saint-Prix en janvier 2014, M. le Maire a remis publiquement à l'AREC la médaille de la ville pour le service rendu par la mise en évidence par **Jean-Paul Hunault**, dès 2003, du bruit spécifique lors des phases d'approche du A320 et de son action envers les services administratifs et techniques (DGAC) pour prendre en compte cette anomalie de conception et la résorber.

Cette réduction de nuisance est particulièrement bénéfique pour les Communes situées sous les trajectoires d'approche et ILS comme Saint-Prix par exemple.

Lire les explications d'AIRBUS dans les sujets de la CCE du 24 janvier.

## 6. Assemblée Générale de l'AREC le 7 mars 2014

- Accueil et remerciements de Jean Cohuau, Vice-président.
- Discours de bienvenue de Fabrice Dufour, Président.
- Rapport moral 2013 présenté par Fabrice Dufour, Président.
- Rapport financier 2013 commenté par Roger Danjan, Trésorier.
- Approbation des comptes et quitus donné au Trésorier
- Présentation des candidats et élection du Conseil d'Administration.
- Questions diverses.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la reconduction des membres du Conseil d'Administration de 2013 et approuve la candidature de M. Gilles Menat qui travaillera sur le problème des nuisances autoroutières.



## 7. Compte rendu d'activité de l'ACNUSA pour 2013 (Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires)

Il faut rappeler que l'ACNUSA a été créé au moment de l'augmentation à 4 pistes (fin des années 90) et de la construction du doublet Sud, pour concilier la croissance des aéroports avec la préservation de la qualité de vie des riverains ! Rapport à consulter sur l'adresse Internet suivante :

<http://www.acnusa.fr/userfiles/Rapport-ebook2013/index.html>

Ce rapport s'applique aux principaux aéroports de France en ce qui concerne les pollutions atmosphériques et nuisances sonores mais c'est en particulier la plate-forme de Roissy qui nous intéresse.

L'autorité propose un grand nombre de mesures qui pour nous ne sont pas à prendre au pied de la lettre !  
Par exemple, pour les vols de nuit, l'autorité propose d'étudier :

- l'instauration d'un quota de bruit par plate-forme et par compagnie,
- le décollage par vent arrière par vent faible,
- l'interdiction des avions de marge < à 13 EPNdB entre 0h et 5h
- L'arrêt des vols de nuit dans la nuit du samedi au dimanche,
- L'alternance systématique des doublets Nord et Sud la nuit,

Alors que l'AREC demande une réduction du nombre des vols de nuit sur l'ensemble des jours pour tendre vers la valeur moyenne des aéroports Européens de même grandeur que Roissy ; mais l'autorité ne veut pas s'occuper de cet aspect qui peut avoir une répercussion économique !

L'arrêt des vols de nuit dans la nuit du samedi au dimanche : sachant qu'il y a moins de la moitié des vols qu'en semaine, c'est comme si l'on éliminait quelque chose qui n'existe pas!

L'alternance des doublets est déjà faite par ADP pour des besoins de maintenance !

D'une manière générale, nous ne sommes pas consultés par l'autorité avant qu'elle fasse de telles recommandations ou propositions et nous ne manquons pas de le faire savoir si ce n'est pas conforme à notre point de vue !

Dans le domaine des infractions, nous avons aussi avec l'ACNUSA des rapports en ce qui concerne les amendes administratives puisque nous avons deux membres de l'AREC associés aux séances d'examen des infractions (voir sur le rapport d'activité Internet).

### 8. Rencontres avec la DGAC

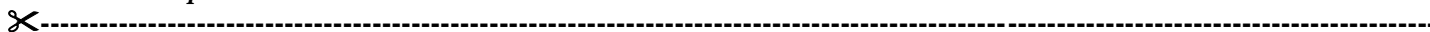
Le 23 avril, nous avons rendu visite à la DGAC/DSNA pour un échange de points de vue sur la situation du trafic aérien et les nuisances qui en découlent. Cet échange a permis de réaffirmer le positionnement de l'AREC sur tous les sujets sensibles défendus par l'association.

### 9. Rencontre avec FEDEX

Le 24 avril, nous avons rendu visite à FEDEX pour faire le point du trafic du fret de nuit FEDEX et particulièrement en ce qui concerne les départs de MD11, avion particulièrement pénalisant pour notre quiétude la nuit.

FEDEX avait convié un chef pilote, opérant sur cet appareil, qui nous a expliqué la procédure de décollage en vigueur à Roissy CDG. L'impact sonore est directement lié au tonnage embarqué par l'appareil et aux contraintes physiques et météorologiques au moment du décollage, puis de la direction pour atteindre la destination du vol.

*Voici terminé l'examen chronologique des principaux événements qui ont mobilisé les ressources de notre Bureau depuis la rentrée 2013.*



**Plaine et Pays de France**

**Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie**  
**Président : Fabrice DUFOUR - 3 square Rodin - 95560 MONTSOULT**

**Renouvellement\***  **Nouvelle adhésion\***  
*\*Cocher la case correspondante*

<b>Année 20.....</b>
Chèque .....€
Espèces .....€

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

☎..... ☎.....

📧.....

**Cotisation minimum 10 € - Etablir le chèque à l'ordre de l'AREC**

**Bulletin à retourner à Mme Lucette COHUAU : 11 Rue de la Petite Sole - 95560 MONTSOULT**

Date et signature



Association pour le **R**espect de l'**E**nvironnement et du **C**adre de vie  
3 square Rodin - 95560 MONTSOULT

☎ 06.51.73.18.85 - 📧 f.dufour7@laposte.net - 📧 http:// arec.free.fr

